



**Modèle de règlement d'ordre intérieur des organes délibérants du CPAS 2019**

**Liste des articles ajoutés, modifiés ou supprimés par rapport à l'édition 2013**

Afin de faciliter votre lecture et la mise à jour de votre règlement d'ordre intérieur, vous trouverez ci-dessous un tableau comparatif permettant d'identifier rapidement les articles qui ont été modifiés, ajoutés ou supprimés par rapport au précédent modèle de règlement d'ordre intérieur des organes délibérants publié en 2013.

**R.O.I. 2013**

Introduction	est
Art. 2	est
Art. 4	est
Art. 6	est
Art. 12	est
Art. 13	est
Art. 25	est
Art. 30	devient
Art. 31	devient
Art. 32	devient
Art. 33	devient
Art. 34	devient
Art. 35	devient
Art. 36	devient
Art. 37	devient
Art. 38	devient
Art. 39	devient
Art. 40	devient
Art. 41	devient
Art. 42	devient
Art. 43	devient
Art. 44	devient
Art. 45	devient

**R.O.I. 2019**

Modifiée
Modifié
Art. 32
Art. 30 - nouveau
Art. 33 - modifié
Art. 31 - nouveau
Art. 34
Art. 35 - modifié
Art. 37
Art. 38 - modifié
Art. 39
Art. 36 - nouveau
Art. 40 - modifié
Art. 48
Art. 53
Art. 41
Art. 42 - modifié
Art. 49
Art. 50
Art. 43 - nouveau
Art. 51
Art. 44 - nouveau
Art. 45 - nouveau
Art. 46 - nouveau
Art. 47 - nouveau
Art. 49 - nouveau
Art. 52
Art. 54 - nouveau
Art. 55 - nouveau
Art. 56 - nouveau
Art. 57 - nouveau

Art. 46	devient	Art. 58 - nouveau
Art. 47	devient	Art. 59 - modifié
Art. 48	devient	Art. 60 - modifié
Art. 49	devient	Art. 61 - modifié
Art. 50	devient	Art. 62 - modifié
Art. 51 à 53	deviennent	Art. 63 - modifié
Art. 54	devient	Art. 64 à 66
Art. 55 à 64	deviennent	Art. 67 - modifié
Art. 65	devient	Art. 68 à 77
Art. 66 et 67	deviennent	Art. 78 - modifié
Art. 68	devient	Art. 79 et 80
Art. 69	devient	Art. 81 - modifié
Art. 70 à 72	deviennent	Art. 82 - modifié
Art. 73	devient	Art. 83 à 85
Art. 74	devient	Art. 86 - modifié
Art. 75 et 76	deviennent	Art. 87 - modifié
		Art. 88 et 89

\*\*\*